



**BON DE COMMANDE DES MÉDICAMENTS
CONTRE LE VARROA
ANNÉE 2021**

NOM/Prénom :

Adresse :

Code Postal :Ville :

N° de Tel : Email :

Nb de ruches :Nb de ruchettes :

Médicaments	conditionnement	quantité	Prix Unitaire	Prix Total
APIVAR	1 étui= 5 ruches		20,00€	
APISTAN	1 étui=5 ruches		20,00€	
APIGUARD bio	2 barquettes=1 ruche		5.20€	
API-BIOXAL 35g bio	Sachet Pour 10 ruches		19.20€	
API-BIOXAL 175g bio	Sachet Pour 50 ruches		77.80€	
API-BIOXAL 350g bio	Sachet Pour 100 ruches		122.40€	
Si vous ne retirez pas à une des Cliniques alors frais livraison à domicile moyennant une participation de 10, 15 ou 30€ (voir verso)				
TOTAL à payer				

N° du chèque :Banque :

Justificatif de paiement (par mail uniquement)

***A renvoyer dûment rempli, avec le chèque à l'ordre du GDSA24**

*Et adresser à :

GDSA Dordogne – 17 Route d'Ataux - 24 190 Saint Jean d'Ataux

***A renvoyer impérativement avant le : 31 janvier 2021**

Voir au verso



Attention, compte tenu de la crise sanitaire, de l'incertitude sur les relations sociales, il a été décidé exceptionnellement pour 2021 de s'appuyer sur les cliniques vétérinaires pour venir retirer vos médicaments.

Si vous le souhaitez, un envoi à votre domicile est possible mais les frais vous seront facturés.

Attention, si vous oubliez les frais de livraison le retrait sera automatiquement à l'une des Cliniques.

Nom	Adresse	Téléphone	Ouverture	Cocher
Clinique vétérinaire des Drs GODIE Catherine et GAUCHOT Jean-Yves	Route Louison BOBET 24 200 SARLAT	05.53.29.34.30	Du Lundi au Vendredi et Samedi matin	
Clinique vétérinaire du Dr GAUCHOT Jean-Yves	Terre des Fontenilles Route de Campagne 24 260 le BUGUE	05.53.07.22.04	Du Lundi au Vendredi et Samedi matin	
Clinique vétérinaire des Cigognes Dr Aurélien MARGUERITTE	Lotissement les Cigognes – Route de Nontron 24 800 THIVIERS	05.53.55.01.30	Du lundi au samedi	
A votre adresse moyennant une participation forfaitaire : - Moins de 10 étuis/sachets/barquettes : 10€ - De 10 à 30 étuis : 15€ - Plus de 30 étuis : 30€				

- **Un petit geste pour l'environnement des abeilles et pour nous tous :**

**PENSEZ A RAPPORTER VOS ANCIENNES LANIÈRES CHEZ VOTRE DÉPOSITAIRE
POUR RECYCLAGE. MERCI**

Téléphoner avant à votre dépositaire pour prendre RDV

Important : après le **30/03/2021** Les traitements non retirés seront retournés chez le vétérinaire conseil : Dr Vétérinaire JY GAUCHOT - Terre des fontenilles - **route de Campagne -24260 LE BUGUE**

Attention : Si les médicaments ne sont pas retirés dans l'année ils reviennent à la propriété du GDSA Dordogne



Indications d'utilisation : à conserver « inscrire votre dépositaire au verso pour vous rappeler »

APIVAR étui de 10 lanières :

*Introduire 2 lanières par colonie pendant 10 semaines (hors miellée) 1 lanière par ruchette pendant 10 semaines

APISTAN étui de 10 lanières :

*Introduire 2 lanières par colonie pendant 8 semaines (hors miellée) 1 lanière par ruchette pendant 10 semaines

APIGUARD 1 barquette :

BIO

* Déposer 1 barquette par colonie sur les cadres, pendant 15 jours (hors miellée)-refaire 1 deuxième fois 15 jours après. 1 barquette par ruchette

API-BIOXAL

BIO

Posologie et mode d'administration par égouttement : Porter un masque, des gants et des lunettes de protection lors de l'ouverture du sachet. Verser toute la poudre dans la quantité indiquée de sirop (eau et saccharose dans un rapport de 1:1) et mélanger jusqu'à sa dissolution. Concentration de la solution : 4,2 % (p/v) d'acide oxalique dans 60 % (p/v) de sirop de saccharose (c.-à-d. un sachet de 35 g dans 500 ml de sirop de saccharose qui est constitué de 308 ml d'eau et 308 g de saccharose).

- sachet 35 g : dissoudre dans 500 ml de sirop (traitement pour environ 10 ruches).
- sachet 175 g : dissoudre dans 2,5 l de sirop (traitement pour environ 50 ruches).
- sachet 350 g : dissoudre dans 5,0 l de sirop (traitement pour environ 100 ruches).

Le traitement doit être administré en une seule fois. La dose nécessaire est de 5 ml par entre cadre (espace entre les traverses supérieures des cadres) d'abeilles. Le produit doit être administré en utilisant une seringue par application sur la longueur de chaque entre cadre. La dose maximale est de 50 ml par ruche. Jusqu'à deux traitements par an (hiver et/ou printemps/été).

Posologie et mode d'administration par sublimation : Utiliser un appareil à résistance électrique pour la sublimation. Remplir le réservoir de l'appareil avec 2,3 g de produit. Placer l'appareil à l'entrée de la ruche sous les abeilles, en évitant tout contact avec les rayons de miel. Fermer l'entrée pour éviter que la fumée et les abeilles ne s'échappent de la ruche. Actionner l'appareil pendant environ 3 minutes en suivant les instructions du fabricant et maintenir la ruche bien fermée pendant encore 15 minutes.